

République Française
Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ
Département du Bas-Rhin

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 13

Convocation du 28/08/2026
Publication du 07/09/2026

Présents : Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel - DE ALMEIDA Sophie - EYERMANN Olivier - HAAR Olivier - HEINRICH Laetitia - HEYD Alexandra - HOERD Corinne - LOEFFLER Pierre - PALAZZOLO Carine - ZIMMERMANN Frédéric.
HERBEIN Nadine, secrétaire générale de mairie.

Absents excusés : Mme DAUER Delphine et M. STOLTZ Martial.

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation compte rendu de la réunion du 26 juin 2026 ;
3. Syndicat Mixte AGEDI : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant ;
4. Lotissement : attribution de terrains dans la tranche 2 ;

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2026 - 39	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2026
------------------	--

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

2026 - 40	ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE AGEDI - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
------------------	--

Considérant la délibération n° 2026-36 du 26 juin 2026 demandant l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte AGEDI ;

Considérant le mail du 22 juillet 2026 du Syndicat Mixte AGEDI nous informant qu'une personne ne peut être délégué pour une seule collectivité ;

Considérant que Monsieur GIRAUD Philippe est déjà délégué pour le SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach ;

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De désigner **Monsieur ABDOULAYE Hamidou, Conseiller Municipal** comme délégué titulaire de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

- De désigner **Mme HOERD Corinne, 1^{ère} adjointe au Maire**, comme déléguée suppléante de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

- De charger Monsieur GIRAUD Philippe, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2026 - 41	LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 20 - TRANCHE 2
------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. de céder à M. BAULIEU Paul et Mme LAMARI Stella demeurant 1c, route de Munchhausen - 67470 SELTZ, le terrain de construction situé dans la 2^{ème} tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré section 2 parcelle 351/41

LOT N° 20 d'une superficie de 5,11 ares
Lieudit AUF'S EBERBAECHEL

Au prix de 14 400 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. que la signature de l'acte d'acquisition devra intervenir dans un délai de 12 mois. Passé ce délai, la présente délibération sera caduque.
3. d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.

Adopté à l'unanimité.

2026 - 42	LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 21 - TRANCHE 2
------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. de céder à M. & Mme MÜLLER Andrej & Gertruda demeurant 2a, rue du 19 Mars - 67630 SCHEIBENHARD, le terrain de construction situé dans la 2^{ème} tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré section 2 parcelle 352/41

LOT N° 21 d'une superficie de 5,09 ares
Lieudit AUF'S EBERBAECHEL

Au prix de 14 400 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. que la signature de l'acte d'acquisition devra intervenir dans un délai de 12 mois. Passé ce délai, la présente délibération sera caduque.
3. d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents